

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN

14 SEPTEMBRE 2011

Relevé de conclusions

définitif

14 septembre 2011

Visites usines de la Corbelière et du SERTAD (Sainte Néomaye), réunion en salle à Romans
et visite du barrage de la Touche Poupard (Exireuil)

CONTACT : Cellule animation SAGE – M. François JOSSE

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

Hôtel du département – 79021 NIORT Cedex

Tel : 05 49 06 79 79

Fax : 05 49 06 77 71

Email : i-i-b-sevre-niortaise@wanadoo.fr

REUNION DE LA CLE DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN DU 14 septembre 2011

Etaient présents, avec voix délibérative, les membres de la CLE suivants :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Daniel DAVID, maire de Benet
- M. Claude GARAUULT, SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
- Mme Nicole GRAVAT, Ville de Niort
- M. Jean-Jacques GUILLET, Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais poitevin
- M. Serge MORIN, Conseiller Régional de Poitou-Charentes, Président de la CLE (*mandat de Mme GOICHON*)
- M. Claude ROULLEAU, Président du SERTAD
- M. Dominique SOUCHET, Député, Président de l'IIBSN

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- M. Henri BONNET, Association de Concertation pour l'Irrigation et la Maîtrise de l'Eau de Charente Maritime
- M. Jean BOUCARD, Union des Marais de la Charente maritime,
- M. Jean-Luc SERVANT, Président de la Chambre d'Agriculture de Charente Maritime,
- M. Jean GUILLOUX, Président du syndicat des marais mouillés de la Charente-Maritime
- M. Bruno LEPOIVRE (AIDS)
- M. Manuel MERCIER, CCIT 79
- M. François-Marie PELLERIN, Association de Protection, d'Information, d'Etude de l'Eau et de son Environnement (*mandat de M. Jean-Pierre GUERET – LPO85*)
- M. Patrick PICAUD, Association Nature-Environnement 17

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- Mme La Préfète des Deux-Sèvres
- Mme Bénédicte GENIN, Préfecture de la Région Poitou-Charentes
- Mme Séverine FARINEAU, Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- M. Lionel RIMBAUD, ARS Poitou-Charentes
- M. Jean-Claude PETUREAU, DDT Deux-Sèvres (*mandat du représentant de la DREAL PC*)
- M. Didier AUBERT, DDT Deux-Sèvres
- M. Jean-François LUQUET (ONEMA)

Assistaient en outre les personnes suivantes :

- M. Michel CHANTREAU, Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Saint-Maixent,
- Mme Françoise TALBOT, Présidente du Syndicat de la Guirande

- M. François MITTEAULT, Directeur de l'Etablissement public du Marais poitevin
- M. Cyril BRABARIT (Directeur de la CAEDS)
- M. RINGEVAL, Directeur du SERTAD,
- M. Frédéric NADAL, DDT Deux-Sèvres
- Mme Delphine LOPES, animatrice programme « Re-sources » au SERTAD
- Mlle Sandie GATINEAU (Service de eaux de la ville de La Rochelle)
- Mlle Anouk VERMANDERE animatrice programme « Re-sources » au SEV
- Melle Pauline DURAND
- M. Alexis INGRAND
- M. Marc ROBERT, Syndicat de la Guirande, Courance, Mignon
- Mme Florence GABORIAU, directrice de l'I.I.B.S.N
- M. François JOSSE, IIBSN, animateur du SAGE
- Mme Laure THEUNISSEN, animatrice du SAGE Vendée
- Mme Caroline SANDNER, hydrogéologue – IIBSN
-

Etaient excusés :

- M. Serge AUDEBRAND, adjoint au Maire du Vanneau
- M. Gilbert BARANGER, maire de Bessines
- M. Jean-Michel BERNARD, adjoint au Maire du Gué de Velluire
- Monsieur Patrick BLANCHARD, Conseil général de la Charente-Maritime
- M. Michel BOSSARD, maire de Nieul sur l'Autise
- M. Claude BUSSEROLLE, maire de La Crèche
- M. Thierry CEBRAND, maire de Saint Cyr du Doret
- M. Patrick CHARPENTIER, maire de Sepvret
- Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère générale de la Vendée
- M. Pascal DUFORESTEL, Conseil régional Poitou-Charentes
- M. Sébastien DUGLEUX, Conseil général des Deux-Sèvres
- M. Bernard FAUCHER, maire de Saint Georges de Noigné
- M. Roger GERVAIS, maire de Saint Médard d'Aunis
- M. René GIBAULT, Conseil général de la Vienne
- Mme Claudine GOICHON, Conseil régional des Pays de la Loire
- M. Christian GRIMPRET, maire de Sainte Soulle
- M. Christian GUERINET, Syndicat d'Adduction, de Distribution d'eau potable et d'assainissement de la Charente-Maritime
- M. Jean-Pierre JOLY, SIAP de la Plaine de Luçon
- M. Bernard LEYSSENE, adjoint au Maire d'Arçais
- M.M. Alain MINAULT, maire de Chey
- M. Joël MISBERT, Conseil général des Deux-Sèvres
- M. Alain PIVETEAU, Syndicat des Eaux du Vivier
- M. Jean-Claude RICHARD, Président du Syndicat Intercommunal du Marais Poitevin, bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes
- M. Daniel SACRE, maire de Nalliers
- M. Jean-Pierre SERVANT, maire de La Ronde (*mandat de M. Christian GUERINET*)

- M. Jacques CAILLETON, UFC-Que Choisir 79
- M. Pierre LACROIX, Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique

- M. Jean-Pierre GUERET, LPO 85
- M. Philippe MOUNIER, Président du syndicat des marais mouillés de Vendée
- M. Benoit DURIVAUD, Vice-Président de la section régionale conchylicole Poitou-Charentes
- M. Marcel MOINARD, Président du syndicat des marais mouillés des Deux-Sèvres
- M. Antoine PRIOUZEAU, Chambre d'Agriculture de Vendée
- M. Pierre TROUVAT, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

- M. Pierre BARBIER, DDTM Vendée
- M. Pierre POUGET, DREAL Poitou-Charentes (mandat de la Préfecture de Région Poitou-Charentes)
-
- Le représentant de DDTM Charente Maritime
- Le représentant de la DREAL Pays de la Loire

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Visite de l'une des deux usines de production d'eau potable, CORBELIERE ou SERTAD (en fonction des petits groupes qui seront formés à cet effet),
- 2 -Présentation des programmes « Re-sources » mis en place sur les bassins versants des captages de la Corbelière et de la Touche Poupard
- 3 – Avis de la CLE sur le classement des cours d'eau en liste 1 ou liste 2
- 4 – Visite du barrage de la Touche Poupard

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

I- VISITE DES USINES D'EAU POTABLE DE LA CORBELIERE ET DU SERTAD

Les membres présents se divisent en deux groupes.

Les premiers visitent le site de l'usine de La Corbelière (gérée par le Syndicat mixte de production d'eau potable du Saint Maixentais) où ils sont accueillis par son président M. CHANTREAU. Cette usine produit de l'eau potable essentiellement à partir de l'eau prélevée dans la Sèvre, avec un appoint en provenance du barrage de la Touche Poupard en cas de secours nécessaire (pollution accidentelle ou teneurs en nitrates menaçant de dépasser le seuil de potabilité).

Les seconds visitent le site de l'usine du SERTAD où ils sont accueillis par son président M. ROULLEAU. Cette usine produit par contre de l'eau potable essentiellement à partir de l'eau en provenance du barrage de la Touche Poupard, avec un appoint en secours d'eau prélevée dans la Sèvre (en cas de pollution accidentelle) .

Ces deux usines présentent des processus comparables et classiques pour la production d'eau potable (clarification, filtration, désinfection). Pour l'usine de la Corbelière les opérations sont les suivantes :

- dégrillage pour enlever les flottants les plus gros (branches, feuilles,...) présents dans l'eau prélevée dans le cours d'eau,
- ozonation pour « casser » les structures organiques et les bactéries présentes dans l'eau, équilibrage du pH et ajout de chlorure ferrique puis brassage pour favoriser au mieux la formation de floccs et leur décantation ultérieure,
- décantation des floccs au travers d'une grille en nid d'abeille,
- filtration des eaux précédemment décantées au travers d'un filtre à sable,
- nouvelle ozonation pour détruire les résidus de produits phyto sanitaire,
- chloration et stockage de l'eau potable avant l'envoi vers le réseau de distribution et les châteaux d'eau.

Pour le site du SERTAD et pour plus d'informations, il est aussi possible de compléter utilement son information en consultant le site internet du SERTAD : sertad.yotabe.fr/

Usine de la Corbelière : prélèvement dans la Sèvre et enlèvement des matières les plus grossières



Usine de la Corbelière : bassins de filtration sur sable



Usine de la Corbelière : local technique de contrôle



Usine du SERTAD :



Usine du SERTAD :



Usine du SERTAD :



Les présentations insistent aussi sur les sécurités et les contrôles en continus (ou en laboratoire) présents sur les sites pour garantir la production d'une eau conforme à la réglementation.

II – PRESENTATION DES PROGRAMMES « RE-SOURCES » DES CAPTAGES DE LA CORBELIERE ET DE LA TOUCHE POUPARD

A 11h15, les membres de la CLE se réunissent ensuite dans une salle de réunion de l'hostellerie du Port d'Aiript à Romans. M. MORIN présente les deux points à l'ordre du jour de la séance de CLE :

- la présentation des programmes « Re-sources » des captages Grenelle de la Corbelière et du SERTAD.
- la proposition de classement des cours d'eau en liste 1 et liste 2.

Il cède ensuite la parole à M. ROULLEAU, Président du SERTAD. Celui-ci introduit la présentation des programmes portés par le SERTAD en rappelant que les syndicats du SERTAD et du Saint Maixentais ont été parmi les tous premiers à s'engager dans cette démarche. Il cède ensuite la parole à Melle LOPES pour une présentation détaillée du fonctionnement de ces deux syndicats, des enjeux de qualité de l'eau pour la production potable sur ce secteur et des programmes mis en place sur ces deux bassins versants (cf. power-point joint en annexe n°1).

M. PELLERIN trouve cette présentation du programme « Re-sources » à la CLE intéressant et remercie Melle LOPES pour la clarté et le caractère synthétique de son exposé. Pour le bassin de la Corbelière, il constate que la progression des teneurs en nitrate a été stoppée mais ne peut cependant que remarquer leur stagnation sur des niveaux élevés. Pour cette raison, il se demande s'il ne faudrait pas envisager de passer à la vitesse supérieure en passant de l'incitatif au réglementaire.

M. RIMBAUD informe que l'évaluation des programmes « Re-sources » est en cours.

M. SERVANT souligne les efforts déjà réalisés par les agriculteurs et rappelle que plusieurs mesures « autrefois » incitatives comme les CIPAN sont aujourd'hui déjà rentrées dans le domaine réglementaire.

En ce qui concerne le départ des nitrates vers la nappe, M. BONNET précise que ce processus se concentre essentiellement en fin d'été et en automne par minéralisation de la matière organique en période chaude et humide, et non pas en période hivernale. C'est donc pendant cette période qu'il faut concentrer ses efforts de manière préventive.

M. PICAUD demande s'il est possible d'avoir accès à l'ensemble des données fournies par la SERTAD et si celles-ci sont par exemple disponibles sur un site internet du syndicat d'eau. Melle LOPES répond que ce n'est pas encore le cas aujourd'hui (site internet en voie de finalisation) et M. MORIN propose que ces données soient éventuellement mises à disposition des membres de la CLE sur le site internet de l'IIBSN.

Présentation du programme « Re-source » en salle



III – CLASSEMENT DES COURS D’EAU – LISTE 1 / LISTE 2

L’animateur rappelle l’origine et les conséquences générales du classement des cours d’eau, puis détaille le projet proposé par les services de l’Etat à la consultation pour le bassin versant de la Sèvre niortaise (cf. power-point de présentation à la CLE du 15 septembre –annexe n°2). Il commente ensuite la proposition de classement alternatif que pourrait envisager la CLE, proposition développée dans la note envoyée aux membres de la CLE et qui aboutit à la carte de synthèse placée en annexe n°3. Il souligne que cette proposition est basée sur une concertation avec les principaux maîtres d’ouvrages concernés par ces mesures.

M. PELLERIN conteste les propos tenus par l’animateur portant sur la « marche forcée » imposée à cette démarche de classement. Il estime pour sa part en effet que ce processus et les actions à mettre ensuite en place avancent plutôt lentement.

M. BONNET s’inquiète des conséquences d’un éventuel classement du Virson (affluent du Curé) pour la production d’eau potable sur les captages de La Rochelle. L’animateur précise que la proposition porte sur le classement du Virson en liste 1, ce qui implique seulement qu’il ne pourra pas y avoir par la suite sur ce cours d’eau de construction de nouveaux ouvrages qui seraient un obstacle à la continuité, ou que les ouvrages présents sur ce secteur devraient se mettre en conformité avec la continuité écologique dans le seul cadre d’un renouvellement de leur autorisation.

M. LUQUET reconnaît enfin le caractère constructif et argumenté de la proposition, même s’il ne peut que regretter que la nécessité de prendre en compte une gestion quantitative aujourd’hui déséquilibrée sur le bassin (faibles débits sur certains affluents en fin de printemps – début d’été) conduise à diminuer notablement l’ambition du classement proposé.

En l’absence d’autres remarques ou d’avis contraire, M. MORIN propose que la note proposée soit envoyée aux services du Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne.

La séance s’achève à 12h45.

IV – VISITE DU BARRAGE DE LA TOUCHE POUPARD

Les membres de la CLE et les invités sont accueillis par M. BARBARIT directeur de la CAEDS (Compagnie d’aménagement des eaux des Deux-Sèvres) et M. Daniel AGNAN (responsable technique du site).

La visite commence par une présentation générale des caractéristiques techniques de l’ouvrage au pied de la tour de gestion et de surveillance et se poursuit ensuite par une visite des extérieurs et des galeries intérieures de l’ouvrage.

La visite se termine vers 17h30.

Le Président de la CLE,



Serge MORIN

Présentation générale technique du barrage



Parement externe et contrôle piézométrique en pied de barrage



Touche Poupard : débit de restitution aval et canalisation d'eau vers l'usine du SERTAD



Touche Poupard :galerie latérale gauche



Touche Poupard :
conduite principale à l'intérieure de l'ouvrage avant séparation entre AEP, débit de restitution et
débit réservé



ANNEXE 1

Power-point de présentation des programmes « re-sources » des bassins versants de la Sèvre amont et de la Touche Poupard

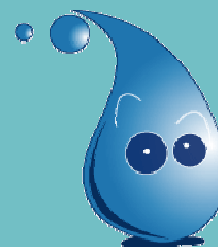
Cellule Animation - Qualité Eau Brute

Programmes de conservation et de reconquête de la qualité de l'eau



Sommaire

- ④ Un pôle de production d'eau potable pour 2 bassins versants
- ④ Les enjeux qualité de l'eau pour la production d'eau potable
- ④ Présentation des démarches volontaristes
- ④ Les actions mises en place
- ④ Premiers bilans et suite...



Un pôle de production d'eau potable: 2 captages et 2 bassins versants

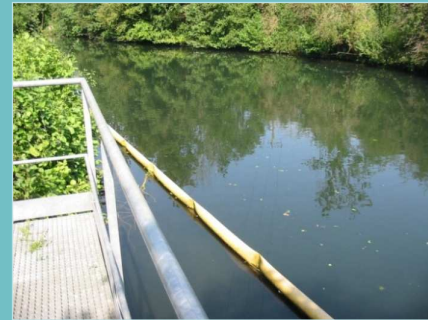
Deux syndicats d'eau concernés



Usine d'eau potable du SERTAD



Interconnexion
EAU BRUTE
EAU TRAITEE



Usine d'eau potable du SMPAEP de
Saint Maixent l'Ecole

Secours vers le
SEV

✓ Production annuelle : 2 740 000 m³

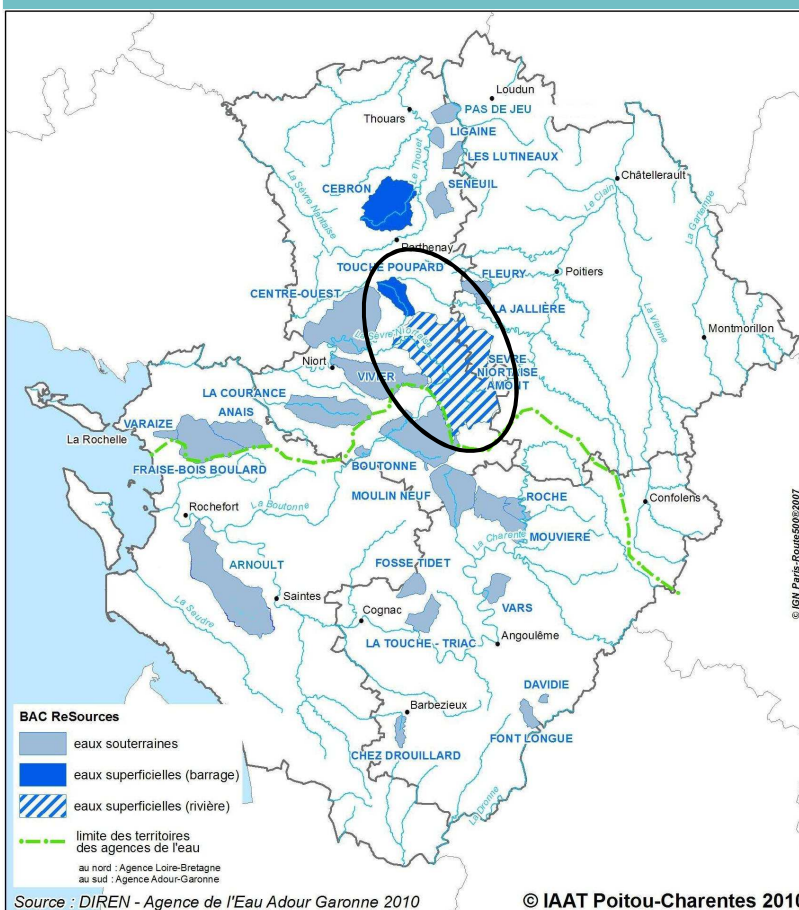
✓ Production annuelle : 2 300 000 m³

Population totale desservie : 80 000 habitants

Ressource principale : Touche Poupard
Ressource de secours : Sèvre Niortaise

Ressource principale : Sèvre Niortaise
Ressource de secours : Touche Poupard

Localisation des bassins versants d'alimentation



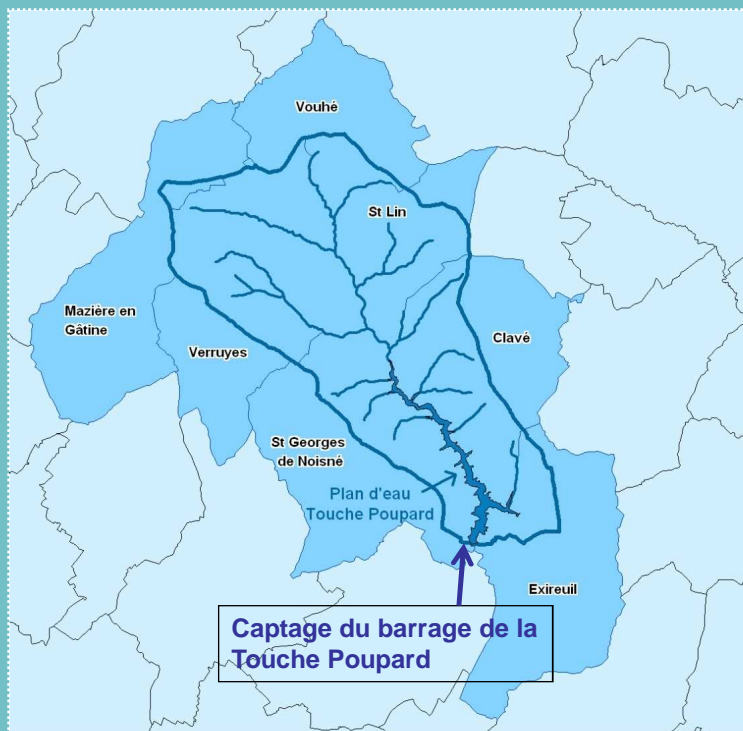
- Bassin Versant de la Touche Poupard
- Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

➤ Ressources déterminées comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable du Sud Deux-Sèvres. (Schéma d'Aménagement des Eaux du CG 79 - 2010)

➤ Captages prioritaires Grenelle

➤ Intégrés au programme régional Re-Resources

Bassin Versant de la Touche Poupard



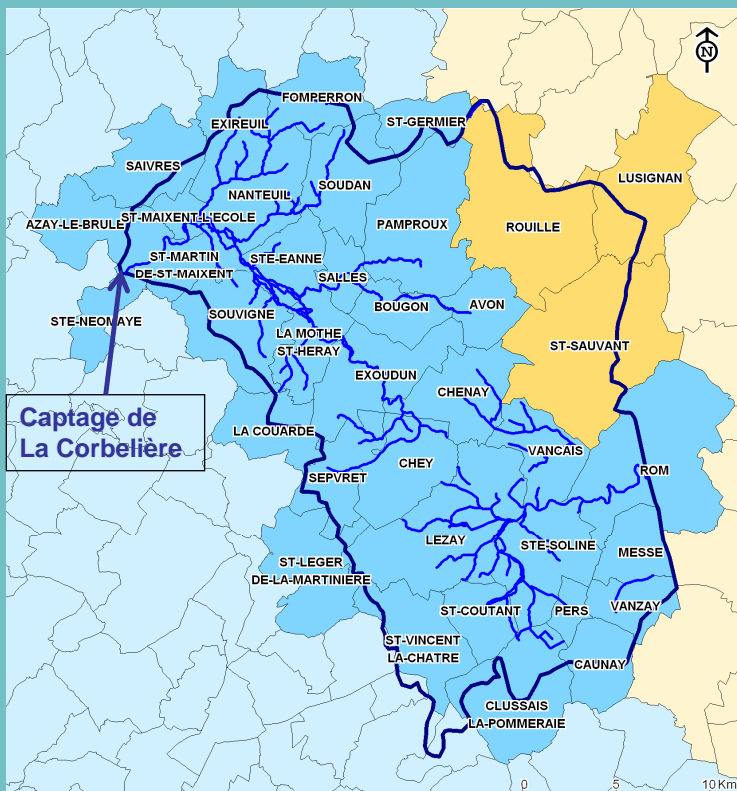
Caractéristiques du Bassin Versant:

1995: construction du barrage

- 55 km²
- 7 communes concernées
- 3 100 habitants
- 60 sièges d'exploitations
- Polyculture élevage
- 2/3 de la SAU en prairie



Bassin Versant Sèvre Niortaise Amont



Les caractéristiques du Bassin Versant :

576 km²

- Bassin Versant amont de la Sèvre Niortaise (354 km²)
- Bassin Versant hydrogéologique de la Dive (222 km²)

37 communes concernées
(partiellement ou totalement incluses)

37 000 habitants

- 1 Ville : Saint-Maixent l'Ecole
- Quelques gros bourgs : Lezay, La Mothe Saint Héray, Pamproux et Rouillé

700 exploitations concernées

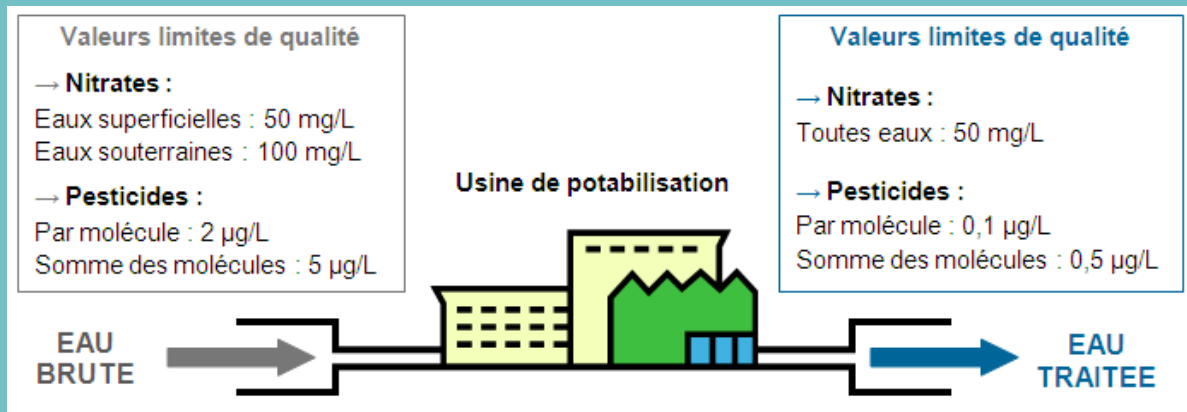
Territoire majoritairement agricole

Zone d'Actions Complémentaires

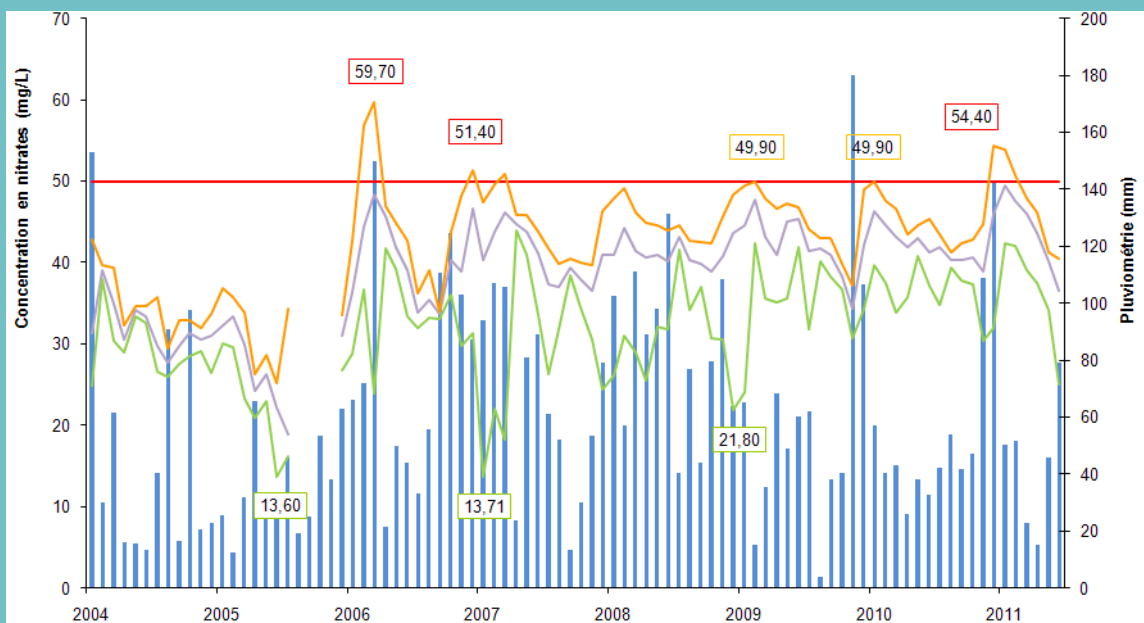
Sous-sols fortement karstiques
(gouffres, dolines)

Les enjeux de la qualité de l'eau pour la production d'eau potable

Les normes eau brute et eau distribuée :



Eaux brutes captage de la Corbelière Evolution des concentrations en Nitrates

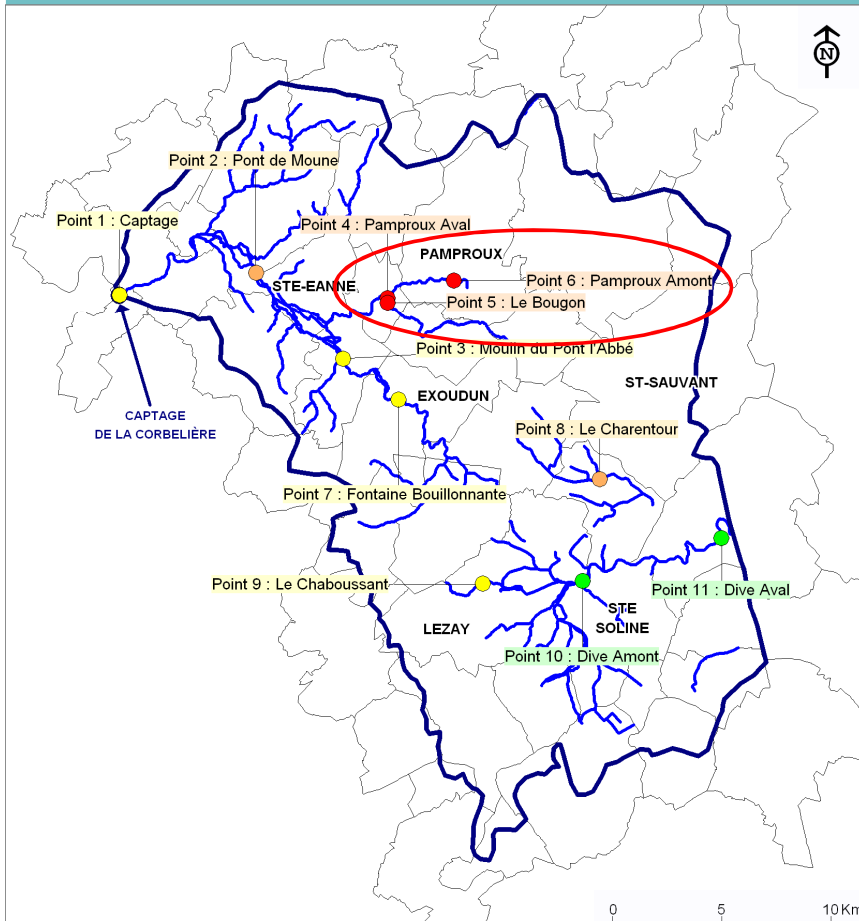


Augmentation des teneurs en nitrates depuis les années 70 et 80.

Dépassement de la norme Eau Brute (50mg/L):

➔ **Demande de dérogation et Plan de Gestion**

Bassin versant Sèvre Niortaise amont



Réseau de suivi (bilan 2007-2009)

Points de suivi Nitrates

- Fréquence de dépassement : 0%
- Fréquence de dépassement < 50%
- Fréquence de dépassement > 50%
- Fréquence de dépassement ~ 100%

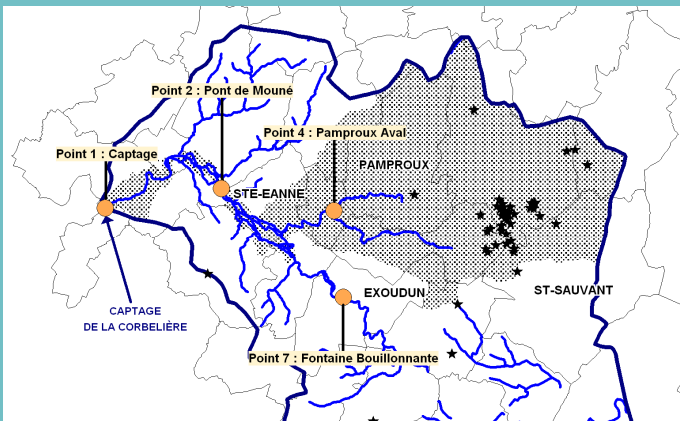
Données générales :

- Limite du Bassin Versant
- Communes
- Cours d'eau

Sous Bassin du Pamproux:

- Dépassements quasi-continus de la norme eau brute (50 mg/L),
- Contribution importante au débit de la Sèvre Niortaise.
- ➔ Flux de nitrates élevés
- ➔ Zone prioritaire

Points de suivi Phytosanitaire



Résultats des analyses phytosanitaires (2007 à 2010):

	Point 1 : Captage de La Corbelière	Point 2 : Pont de Mouné	Point 4 : Pamproux aval	Point 7 : Fontaine bouillonnante
Nombre de prélèvements	61	55	55	55
Concentration maximale détectée (par molécule)	0,45 µg/L (AMPA) <i>(avril 2009)</i>	0.13 µg/L (Bentazone) <i>(mai 2010)</i>	0.15 µg/L (AMPA) <i>(mai 2009)</i>	0.34 µg/L (Isoproturon) <i>(mars 2008)</i>
Concentration maximale détectée (somme des molécules)	0.67 µg/L <i>(juillet 2009)</i>	0.27 µg/L <i>(mai 2010)</i>	0.38 µg/L <i>(novembre 2010)</i>	0.54 µg/L <i>(mars 2008)</i>
Nombre de molécules détectées	22/46	13/31	19/31	11/31
Molécules détectées le plus souvent	Déséthylatrazine (59/61) AMPA (29/61) 2- Hydroxyatrazine (27/61) Bentazone (23/61) Glyphosate (13/61)	Déséthylatrazine Bentazone 2- Hydroxyatrazine	Déséthylatrazine Bentazone Métolachlore 2- Hydroxyatrazine Diméthénamide	2-Hydroxyatrazine Déséthylatrazine Bentazone Isoproturon

Les enjeux sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

- **NITRATES** : Dépassements réguliers de la norme eau brute (50 mg/L)
- **PESTICIDES** : Détections régulières de produits phytosanitaires
- **PLAN DE GESTION** : pour pérenniser la ressource en eau



➔ Reconquérir la qualité de l'eau de la Sèvre Niortaise Amont

Objectifs du Contrat Territorial 2007-2011

L'objectif prioritaire : diminuer les pics de concentration en nitrates (>50 mg/L) et initier la baisse de la concentration en phytosanitaires.

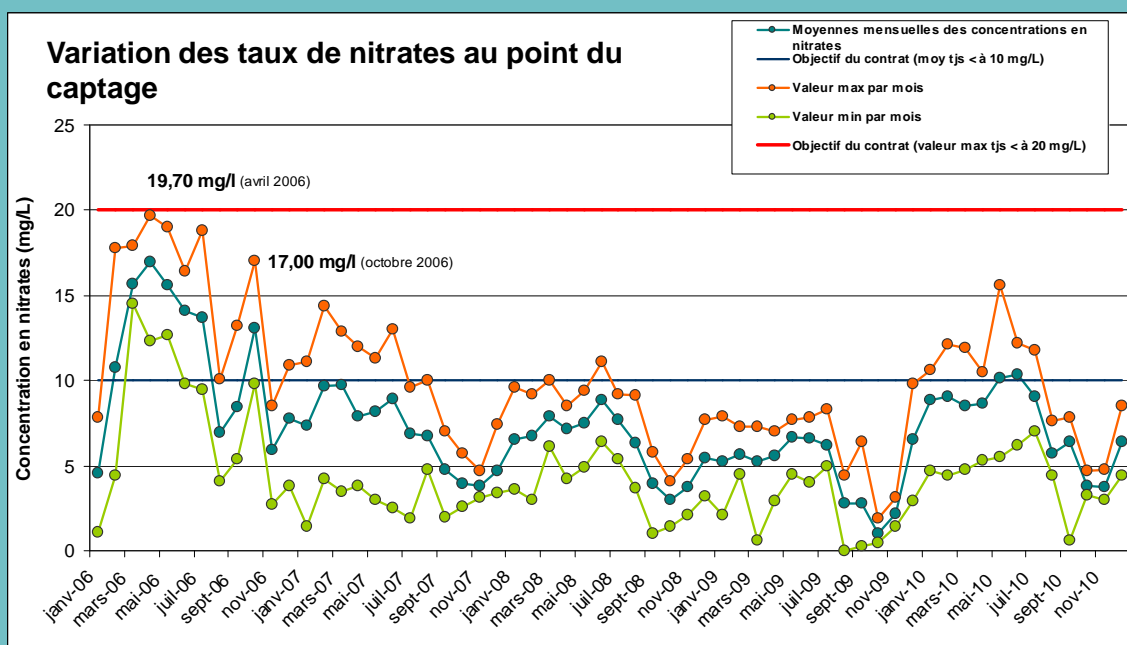
Les objectifs NITRATES :

- Valeurs moyennes : 35 mg/L
- Valeurs maximales : 48 mg/L

Les objectifs PHYTOSANITAIRES:

- Somme des molécules : 0.5 µg/L
- Par molécule : 0.3 µg/L

Qualité de l'eau Bassin Versant de la Touche Poupard



➔ Concentrations en nitrates relativement faibles

Résultats pesticides Eau Brute

Eau Brute	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de prélèvements	31	33	31	32	34
Nombre de molécules détectées / nombre de molécules recherchées	3	1	16	5/38	4/30
Valeur maximale détectée (par molécule)	0.32 µg/L Isoproturon	0.1 µg/L Glyphosate	0.09 µg/L Glyphosate	0.15 µg/L Isoproturon	0.10 µg/L Métaldéhydes
Valeur maximale détectée (somme des molécules)	0.32 µg/L	0.1 µg/L	0.16 µg/L	0.18 µg/L	0.11 µg/L

Phosphore Barrage de la Touche Poupard

⇒ En 2010 sur 36 analyses seulement 5 sont au-dessus du seuil de détections (0.05 mg/L)



Les enjeux du bassin versant de la Touche Poupard

- **NITRATES** : des concentrations relativement faibles
- **PESTICIDES** : Détections régulières de produits phytosanitaires



⇒ Conserver la qualité de l'eau du barrage de la Touche Poupard

Objectifs du Contrat Territorial 2007-2011

Les objectifs NITRATES :

- Valeurs moyennes : 10 mg/L
- Valeurs maximales : 20 mg/L

Les objectifs PHYTOSANITAIRES:

- Somme des molécules : 0.3 µg/L
- Par molécule : 0.1 µg/L

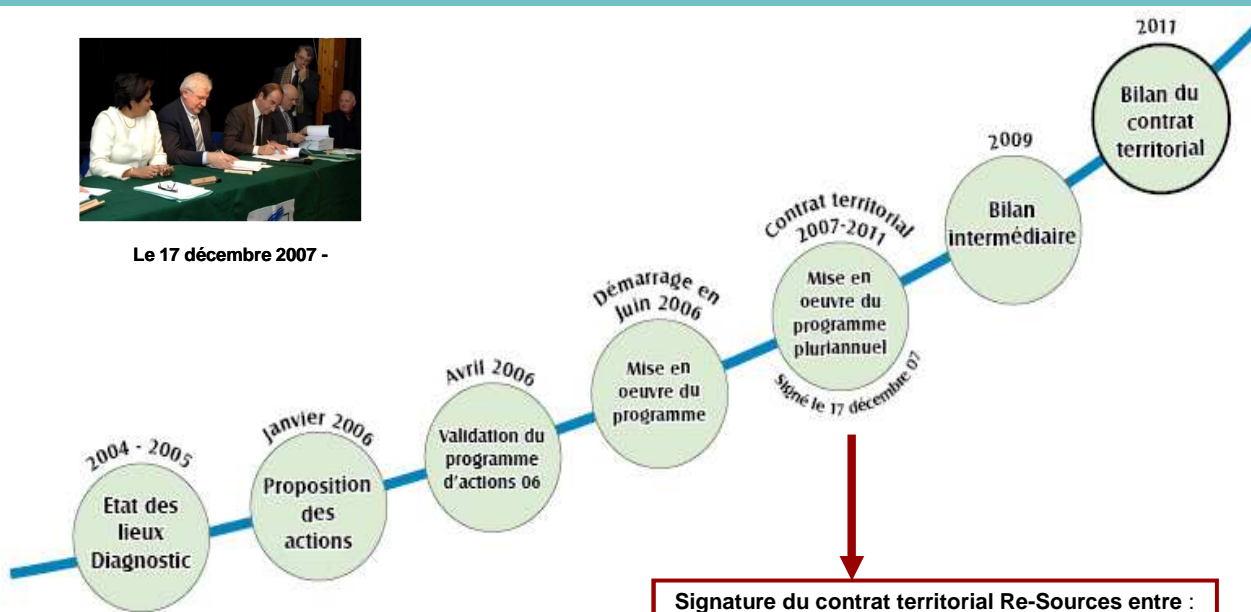
Présentation de la démarche



Le déroulement de la démarche



Le 17 décembre 2007 -



Signature du contrat territorial Re-Resources entre :

- le Syndicat porteur de projet : SERTAD,
- le SMPAEP de St Maixent l'Ecole,
- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- et le Conseil Général des Deux-Sèvres.

L'Etat et la Région Poitou-Charentes sont également des partenaires financiers de Re-Sources

Présentation de la démarche des programmes d'actions :

➤ Reconquête de la qualité de l'eau pour le Bassin versant de la Sèvre Niortaise amont

➤ Conservation de la qualité de l'eau pour le Bassin versant de la Touche Poupard

➔ Démarche impliquant tous les acteurs de ce territoire et les acteurs institutionnels.

➔ Ce projet s'appuie sur une volonté de changer les comportements, pour réduire et limiter les impacts des différentes activités (collectivités, industries, agriculture, citoyens,...) sur la ressource en eau.

➔ Des programmes d'actions adaptés et cohérents avec les territoires sont ainsi définis et menés sur les bassins

Démarche qui s'inscrit dans le programme régional Re-Sources

-> initié en 2002 pour reconquérir les ressources en eau dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable.



Moyens mis en œuvre

Cellule Animation - Qualité Eau Brute du SERTAD:

- 1 animatrice
- 1 assistante administratif et communication

➔ 80% du temps dédié au Bassin de la Sèvre et 20% à la Touche Poupard
En prestation extérieure : un animateur agricole sur la Sèvre Niortaise amont (0.6 ETP)

Financements:

Agence de l'Eau Loire Bretagne,
Europe,
Conseil Régional ,
Conseil Général,
Pays Haut Val de Sèvre,
Pays de Gâtine,
Autofinancement.



Etablissement public du ministère chargé du développement durable



Les actions mises en place



Actions - Agricoles

Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)

⇒ Opérateur de 2007 à 2011 (2010 pour la Touche Poupard)

- Sèvre Niortaise amont: 7000 ha pour 139 exploitants
12% de la surface et 16% de la SAU

Mesures principales: limitation de fertilisation azotée sur grandes cultures, gestion extensive des prairies, reconversion de terres arables, biodiversité.

- Touche Poupard: 1800 ha pour 44 exploitations
36% de la surface et 42% de la SAU

Mesures principales: gestion extensive des prairies et reconversion de terres arables.

Plan Végétal pour l'Environnement

⇒ Communication auprès des agriculteurs sur ce dispositif d'aide.

Thématique Nitrates

Gestion des effluents d'élevage

- Actions de démonstration: compostage, répartition de l'épandage, sensibilisation sur les valeurs fertilisantes des effluents;
- Développement du compostage;
- Campagne d'analyses d'effluents;
- Plaquette de communication.



Gestion de la fertilisation azotée (SN)

- Analyse des pratiques de fertilisation;
- SOL et EAU;
- Campagne de reliquats d'azote.



Thématique Nitrates

Gestion et conduite des prairies (TP)

- Démonstration sur l'entretien des prairies (sur-semis, chaulage, regarnissage);
- Plaquette de communication;
- Analyses d'herbe et diagnostics de flore.



Couverture des sols en hiver (SN)

- Mise en place d'un réseau CIPAN avec les OPA
- Visites d'essais;
- Plaquette d'information.



Thématique Phytosanitaires

Limiter les risques de pollutions accidentelles

- ⇒ Rappel réglementaire et des bonnes pratiques;
- ⇒ Diagnostics de pulvérisateurs.

Désherbage mécanique

- ⇒ Visites d'essais (maïs, tournesol)



Tous paramètres

Maintien et valorisation des haies

- ⇒ Formations, démonstration (TP);
- ⇒ Recensement des haies sur une commune (SN).



Développement des cultures économes en intrants (TP)

- ⇒ Essais mélange céréales-légumineuses (méteil);
- ⇒ Plaquette d'information.



Reconquête zone humide de la prairie mothaise (Pilotage: CREN)

Actions – Non Agricoles

Assainissement collectif et autonome

- ⇒ Suivi des opérations de réhabilitation des STEP et des diagnostics ANC.

Entretien des voies communales

- ⇒ Plans d'entretien : 6 communes sur la Touche Poupard.
11 sur la Sèvre Niortaise;
- ⇒ Démonstrations de matériels de désherbage alternatifs;
- ⇒ Formation des agents communaux.



Gouffres (SN)

- ⇒ Recensement, cartographie et hiérarchisation;
- ⇒ Projet d'aménagement d'un gouffre.

Action de suivi de la qualité de l'eau

- ⇒ Réseau de suivi, mesure de débit du Pamproux.



Premiers bilans et suite...

Des premiers résultats encourageants:

- ⇒ Une mobilisation des acteurs des territoires
- ⇒ Une participation de plus en plus importante des OPA
- ⇒ Des modifications de pratiques

Résultats de la Qualité de l'eau:

- ⇒ Maintien de la bonne qualité sur la Touche Poupard
- ⇒ Stagnation pour le captage de la Corbelière

Obligation de résultats : programmes soumis à une évaluation annuelle à partir de 2011 (ZSCE : Zone Soumise à Contrainte Environnementale).

⇒ Risque de passer au réglementaire s'il n'y a pas d'amélioration

2011: Bilans de fin de contrats et préparation de nouveaux contrats.

- Volonté de poursuivre la démarche de la part des 2 Syndicats des Eaux.

Programme
Re-Resources



Merci de votre attention



La Cellule Animation – Qualité Eau Brute

Delphine Lopes – Caroline Hipeau

05 49 25 22 27 / 06 71 72 98 83

sertad_sevre@yahoo.fr

Syndicat des Eaux du SERTAD – La Chesnaye – 79260 STE NEOMAYE



ANNEXE 2

Power-point de présentation de la proposition de classement en liste 1 et
liste 2



COMMISSION LOCALE DE L'EAU

NIORT

14 septembre 2011



I.I.B.S.N.

1



Rappel de l'ordre du jour :

- **I** - Programmes « Re-sources » des bassins versants :
 - *Sèvre niortaise amont*
 - *Barrage de la Touche Poupard*
- **II** - Projet de classement des cours d'eau Liste 1 - Liste 2



Classement des cours d'eau

- Liste 1 :

- Obligations :

- interdiction de mettre en place de nouveaux ouvrages qui soient des obstacles à la continuité
- prescription du maintien de la continuité au renouvellement d'autorisation ou concession d'ouvrages.

➔ préserve l'existant sur des cours d'eau à enjeux bien ciblés
➔ représente une possibilité de restauration « à long terme », mais limitée...

3



Classement des cours d'eau

- Liste 2 :

- Obligations :

- ***dans les 5 ans*** après parution de la liste, l'ouvrage doit être rendu transparent pour la circulation des poissons migrateurs et le transport des sédiments (par gestion, équipement ou arasement)

➔ restauration de la continuité écologique sur des portions de cours d'eau dans un délai de 5 ans
➔ cette liste est conçue comme évolutive en fonction des travaux déjà effectués et des potentialités des milieux

- liste 2 long terme

4



Classement des cours d'eau

- Concertation départementale – sept./oct. 2010
- Harmonisation des listes et étude d'impact (Etat)
- Consultation des CG, CR, EPTB, CLE sur les projets de listes
- Dernière étape :
 - Avis du comité de bassin
 - Arrêté du préfet de bassin
 - Publication au JO

5

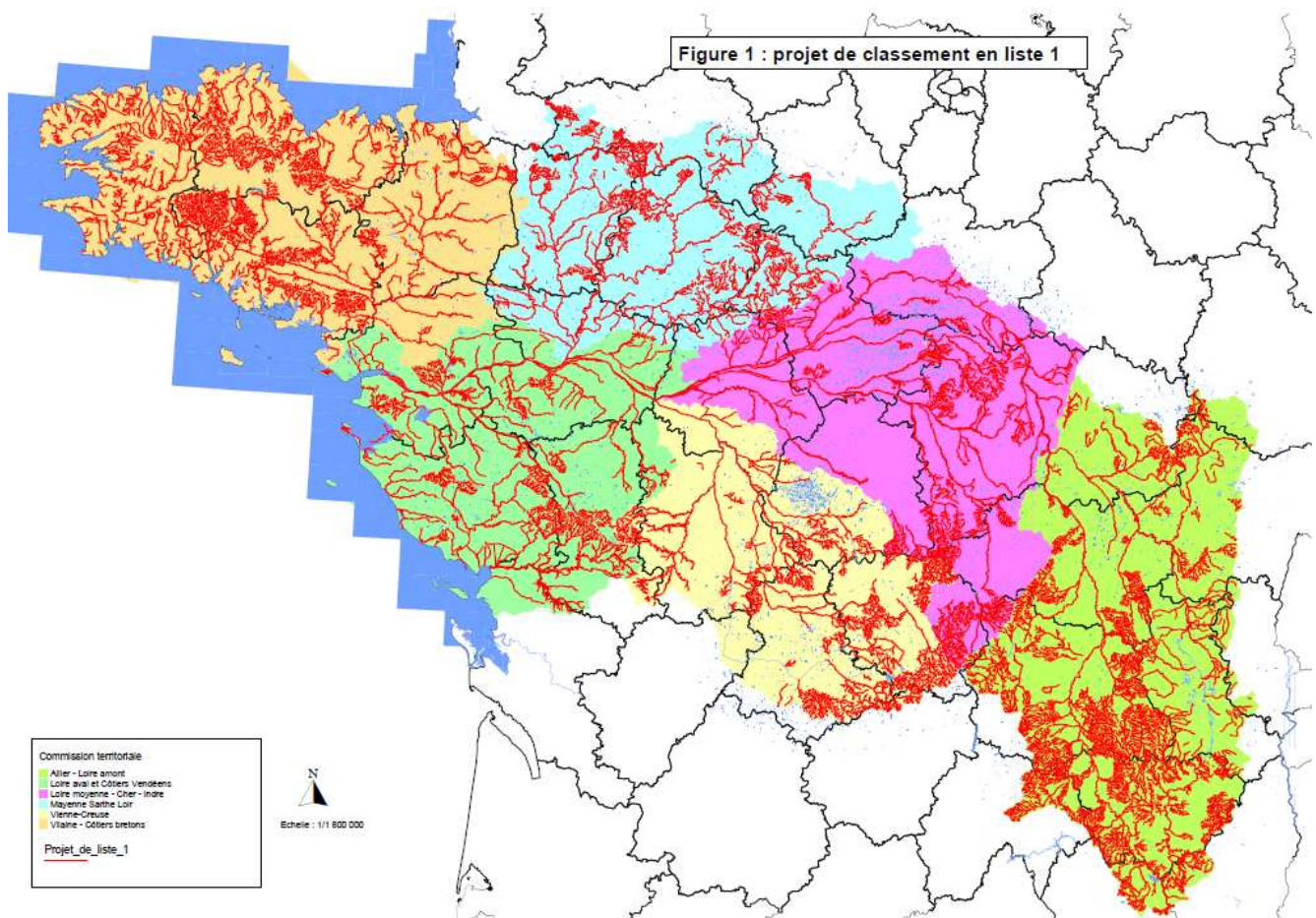


Figure 2 : projet de classement en liste 2

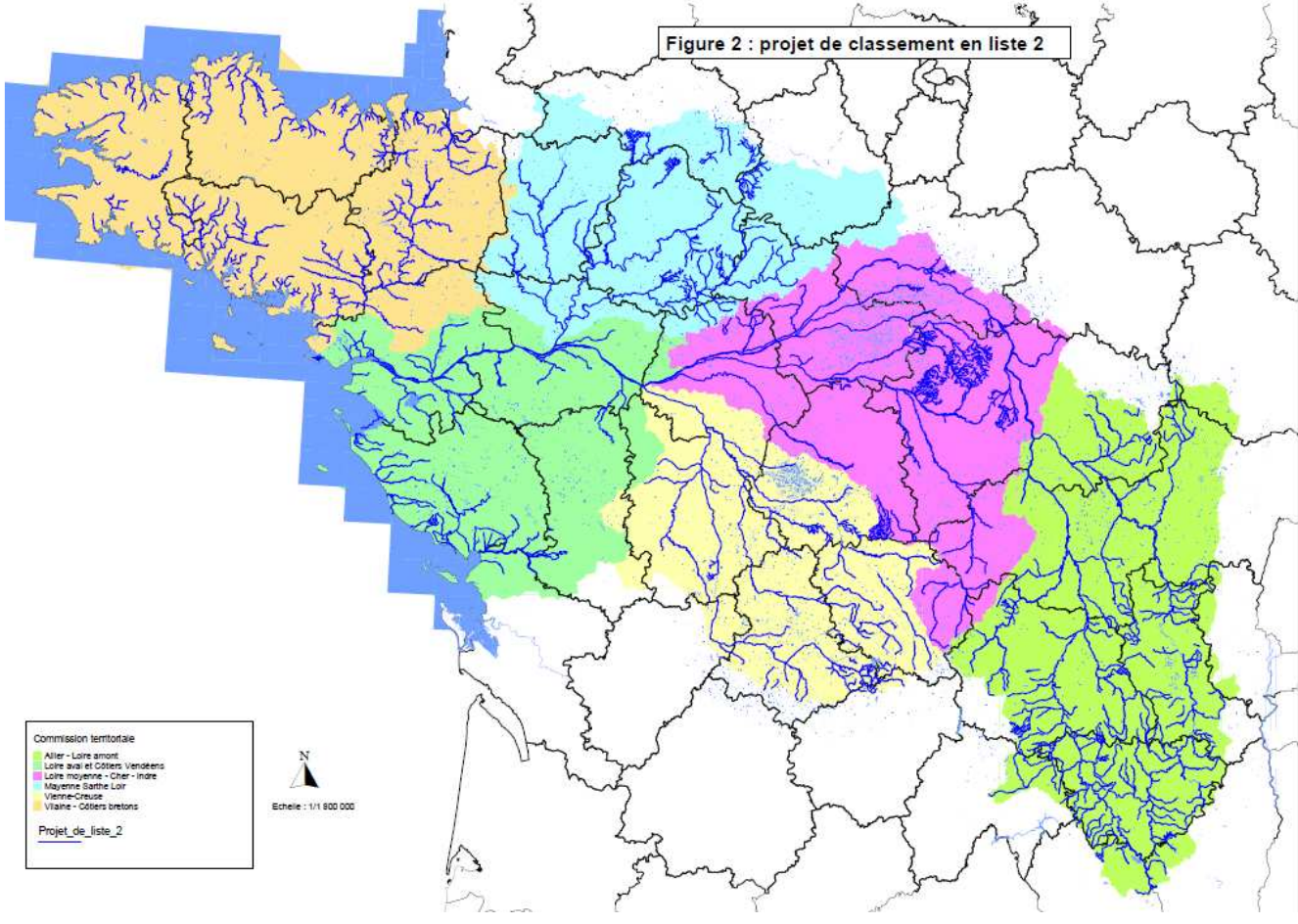
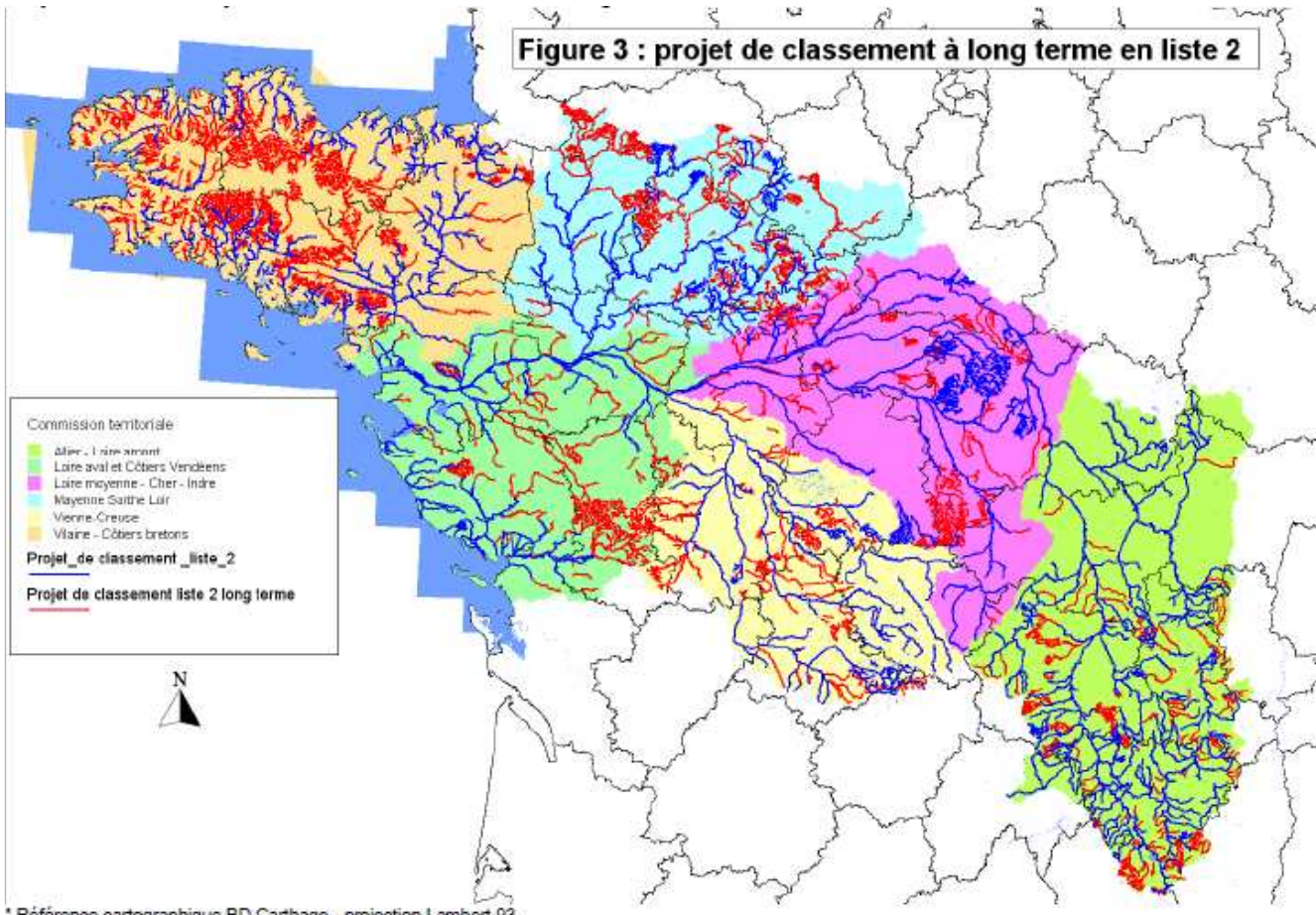
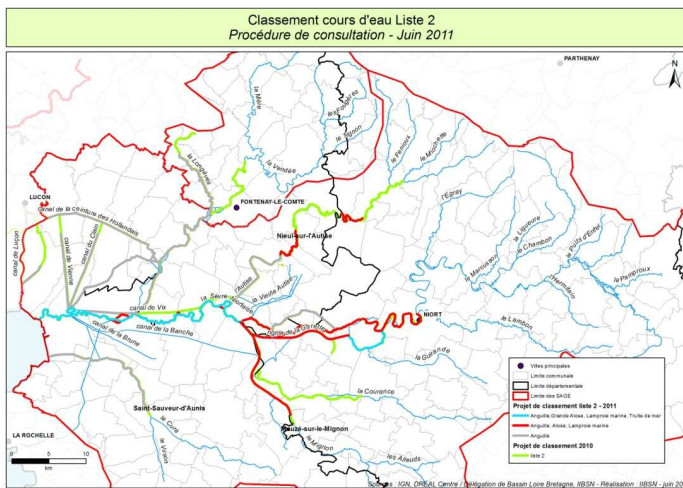


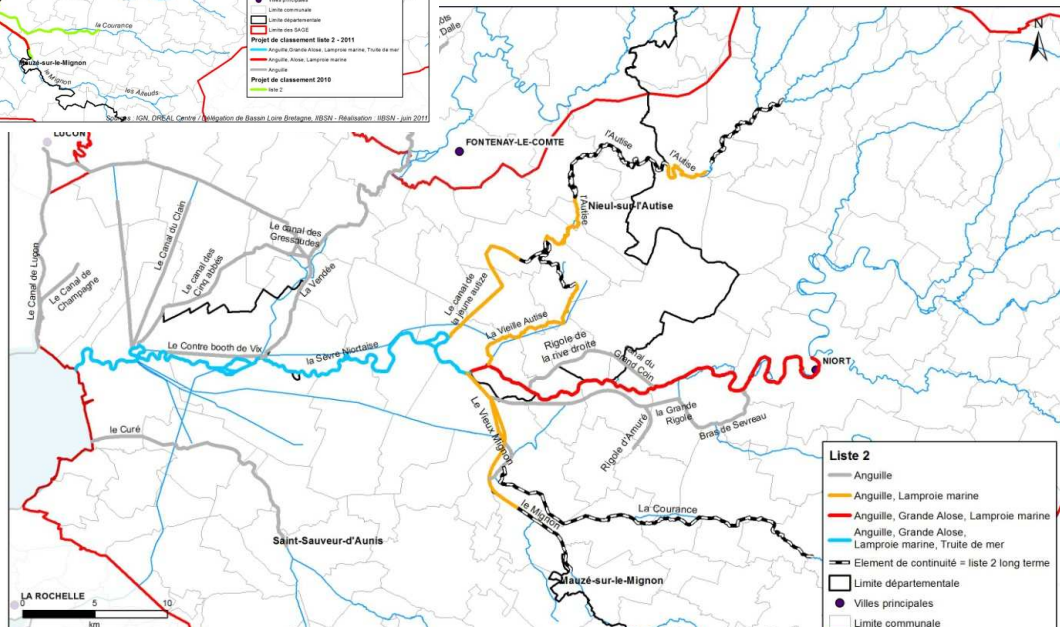
Figure 3 : projet de classement à long terme en liste 2



* Référence cartographique BD Carthage - projection Lambert 93



Classement cours d'eau Liste 2
Liste 2 - Septembre 2011



Classement des cours d'eau

Avis de la Commission :

ANNEXE 3

Carte de synthèse de classement en liste 1 et liste 2 des cours d'eau
proposé par la CLE

